




La mention Agriculture Biologique atteste que le produit est issu d'un mode de production, exempt de produits chimiques de synthèse, respectueux des équilibres naturels et du bien-être animal.

Les principes généraux sont :

- respect de l'environnement
- recherche d'autonomie alimentaire
- respect des cycles naturels
- valorisation des souches rustiques



Le logo  permet une identification des produits biologiques élaborés selon la réglementation française plus exigeante que la réglementation européenne. Le producteur et/ou le transformateur font l'objet d'un contrôle annuel par un organisme certificateur agréé.

En Sarthe, on compte 125 producteurs convertis à l'agriculture biologique.



Le logo européen permet une identification des produits biologiques élaborés selon la réglementation européenne.



La Sarthe vous offre des produits de qualité